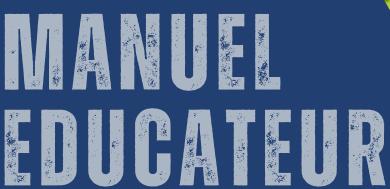


### 



Commission Féminines

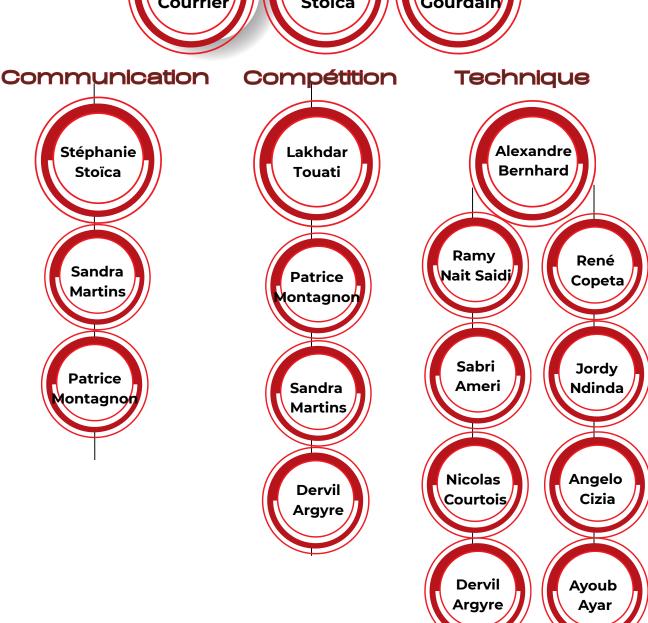




**U14 À SENIORS FEMININES** 

### La Commission Féminines











Pour toute question contactez **PATRICE MONTAGNON - CORRESPONDANT** 06 68 86 96 72 feminine@lyon-rhone.fff.fr



Pour toute question technique contactez **ALEXANDRE BERNHARD** 06 59 62 55 38 abernhard@lyon-rhone.fff.fr

# LE MATCH DU WEEK-END

### **U14-U15 FEMININES**

→ Horaires

Samedi 15h30 - Horaires autorisés 14H-/15h/17h30 ou dimanche 10h sur demande et accord par mail à la commission Féminines

Temps du match

U15 à 8 = 2 x 30 minutes U15 à 11 = 2 x 35 minutes

→ Effectif

U15F à 8 = 8 vs 8 + 3 remplaçantes. Moins de 6 joueuses = forfait U15F à 11 = 11 vs 11 + 3 remplaçantes. Moins de 8 joueuses = forfait

Taille du ballon

U15F à 8 = Taille 4 U15F à 11 = Taille 5

→ Arbitrage

Arbitre capacitaire de l'équipe visiteuse. Si l'équipe n'en présente pas, c'est l'équipe recevante qui fournit un arbitre capacitaire. Pour les assistants : 2 dirigeants licenciés

→ Réglement

Joueuses : U14F (2011) U15F (2010 ) Possibilité de 3 sur-classements U13F (2012) Sous-classement interdit (sauf joueuse jouant en championnat garçon)

→ Mutations

4 dont 1 hors période

→ Aire de jeu

U15F à 8 = 1/2 terrain à 11 U15F à 11 = terrain à 11

→ Obligatoire

U15F à 8 et à 11 = 1 délégué + 1 arbitre central + 2 arbitres de touche

→ Formation

**CFI U14-U19** préconisé pour les éducateurs de cette catégorie **Attestation Fédérale Pratique Féminine** à minima

Obligations du club recevant : il fournit la tablette et remplit correctement les informations demandées (numéro de licence, nom et prénom de tous les acteurs de la rencontre). Les deux éducateurs signent la tablette à la fin du match

 Tous les documents papiers, ainsi que les information sur l'utilisation de la FMI sont disponibles sur le site du District

● En cas de défaillance de la tablette , remplir obligatoirement une FDM papier avant le début match (téléchargeable sur le site du DLR ) et à envoyer sous 48h à la commission Féminines par mail ▲



Où trouver les matchs?
Sur le site web du district
https://lyon-rhone.fff.fr/





Page 4

## LE MATGHOU WIEEK-EN

### **U18 FEMININES**

Horaires

Samedi 15h30 - Horaires autorisés 14-15h/17h30 ou dimanche 10h sur demande et accord par mail à la commission Féminines

Temps du match

2 x 40 minutes

**Effectif** 

U18F à 8 = 8 vs 8 + 3 remplaçantes. Moins de 6 joueuses = forfait U18F à 11 = 11 vs 11 + 3 remplaçantes. Moins de 8 joueuses = forfait

Taille du ballon

Taille 5

**Arbitrage** 

Arbitre capacitaire de l'équipe visiteuse. Si l'équipe n'en présente pas, c'est l'équipe recevante qui en fournit un un arbitre capacitaire.. Pour les assistants : 2 dirigeants licenciés

Réglement

Joueuses: U16F (2009) U17F (2008) U18F (2007) Possibilité de 3 sur-classements U15F (2010) Sous-classement interdit

Mutations

4 dont 1 hors période

Aire de jeu

U18F à 8 = 1/2 terrain à 11 U18F à 11 = terrain à 11

**Obligatoire** 

U18F à 8 = 1 délégué + 1 arbitre central + 2 arbitres de touche U18F à 11 = 2 délégués + 1 arbitre central + 2 arbitres de touche

Formation

CFI U14-U19 préconisé pour les éducateurs de cette catégorie Attestation Fédérale Pratique Féminine à minima

Obligations du club recevant : il fournit la tablette et remplit correctement les informations demandées (numéro de licence, nom et prénom de tous les acteurs de la rencontre). Les deux éducateurs signent la tablette à la fin du match

Tous les documents papiers, ainsi que les information sur l'utilisation de la FMI sont disponibles sur le site du District

📗 En cas de défaillance de la tablette , remplir obligatoirement une FDM papier avant le début match (téléchargeable sur le site du DLR) et à envoyer sous 48h à la commission Féminines par mail



Où trouver les matchs? Sur le site web du district https://lyon-rhone.fff.fr/





Page 5

# LE MATCH DU WEEK-EN

### SENIORS FEMININES

Horaires

SEN à 8 = Samedi 15h - Horaires autorisés 18h à 20h ou dimanche 10h SEN à 11 = Dimanche 15h - Horaires autorisés samedi 18h à 20h ou dimanche 12h30/13h/14h30 sur demande et accord de la com. Fém.

Temps du match

SEN à  $8 = 2 \times 40$  minutes SEN à  $11 = 2 \times 45$  minutes

**Effectif** 

SEN à 8 = 8 vs 8 + 3 remplaçantes. Moins de 6 joueuses = forfait SEN à 11 = 11 vs 11 + 3 remplaçantes. Moins de 8 joueuses = forfait

Taille du ballon

Taille 5

Arbitrage

Officiel ou Arbitre capacitaire de l'équipe visiteuse. Si l'équipe n'en présente pas, c'est l'équipe recevante qui fournit un arbitre capacitaire. Pour les assistants : 2 dirigeants licenciés

Réglement

Joueuses > 2006 Possibilité de 2 sur-classements U18F (2007) + 1 U17 (2008)

Mutations

SEN à 8 = 4 dont 2 hors période SEN à 11 = 6 dont 2 hors période

Aire de jeu

SEN à 8 = 1/2 terrain à 11 SEN à 11 = terrain à 11

**Obligatoire** 

SEN à 8 = 1 délégué + 1 arbitre central + 2 arbitres de touche SEN à 11 = 2 délégués + 1 arbitre central + 2 arbitres de touche

Formation

CFI Seniors obligatoire pour les éducateurs de cette catégorie en D1 Attestation Fédérale Pratique Féminine à minima

- **Obligations du club recevant :** il fournit la tablette et remplit correctement les informations demandées (numéro de licence, nom et prénom de tous les acteurs de la rencontre). Les deux éducateurs signent la tablette à la fin du match
- Tous les documents papiers, ainsi que les information sur l'utilisation de la FMI sont disponibles sur le site du District
- 📗 En cas de défaillance de la tablette , remplir obligatoirement une FDM papier avant le début match (téléchargeable sur le site du DLR) et à envoyer sous 48h à la commission Féminines par mail



Où trouver les matchs? Sur le site web du district https://lyon-rhone.fff.fr/



Page 6



## LES 11 GOMMANDEMENTS

**A CONNAITRE** 



1

art 6-2

PERIODES VERTES, ORANGES ET ROUGES POUR CHANGEMENT D'HORAIRE



2

art 6-5

DEBUT DE MATCH RETARDÉ



3

art 6-7

**JOURNÉE JOKER** 



4

art7

FMI ET FEUILLE DE MATCH



art 9-1

ATTRIBUTION DES POINTS



6

#### art 10-1

TITULARITE D'UNE LICENCE



7

#### art 11

RESERVES AVANT/APRES MATCH ET TECHNIQUE



8

#### **art 19**

POLICE DES TERRAINS / PROTOCOLE/ RESPONSABILITE SÉCURITAIRE



9

#### **art 21**

COULEURS ET NUMÉROS DES MAILLOTS



10

### art 30

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Du vendredi 18h à dimanche 20h (indications données chaque vendredi sur le site ou sur le groupe Whats'app)

https://lyon-rhone.fff.fr/



11

#### art 6-7

LES LOIS DU JEU A TÉLECHARGER

<u>Téléchargements</u> <u>Lois du Jeu</u>

